

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°2 du 21 mars 2023**  
**Délibération n°3 de la séance (2023-15)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Jean-Luc VERRIER

**Étaient absents ou représentés** : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT,

**Secrétaire de séance** : Martine MARSEILLE

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 13 mars 2023

**Objet : Affectation des résultats – Budget Eau**

Le conseil municipal,

Considérant que conformément à la nomenclature M4, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 suite à l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion du budget de l'eau ;

La nomenclature encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

**Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget de l'eau fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 171 268,04 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 22 205,34 €	+ 149 062,70 €	+ 171 268,04 €

**Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 632 554,08 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
+ 552 529,07 €	+ 80 025,01 €	+ 632 554,08 €	756 500,00 €	100 000,00 €
			- 656 500,00 €	
			- 23 945,92 €	

Accusé de réception en préfecture  
005-210501060-20230321-2023-15-DE  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**  
**10 voix Pour                      0 abstention                      0 voix Contre**

Décide :

Article 1 : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 23 945,92 €
- Report de fonctionnement R 002 : 147 322,12 €

Article 2 : de reporter à la section d'investissement du budget de l'eau 2023, l'excédent de financement cumulé.

- Report d'investissement (R 001) : 632 554,08 €.

Article 3 : de reprendre ces résultats au budget de l'eau 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

**Le Secrétaire de séance**  
**Martine MARSEILLE**



Prunières, le 21 mars 2023

**Le Maire**  
**Jean-Luc VERRIER**